

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 Rabia (2) 1448
15 Septembre 2026

N° 114

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2875
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2876
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2878
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2884
Homologation de résolutions	2884
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2884
Avis aux créanciers.....	2887
Convocations	
Sociétés anonymes	2888
Sociétés à responsabilité limitée.....	2889
Autres sociétés	2889
Divers	
Avis au public.....	2889

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

2026/237/ع

Date : 24/07/2026

Dénomination de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Ezzitouna des services agricoles

Type de société : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000,000 DT

Siège social : Louhichi Bir dressen

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée : 99 ans

Date de déposition du projet de statuts : 03/03/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale de l'action : 500,000 DT

Etablissement bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) Agence Nabeul

Période de souscription ouverte : du 24/07/2026 au 23/09/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : oui

Approbation des conditions d'admission aux séances publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : oui

Invitation à l'assemblée générale fondatrice : plateforme

Lieu de l'assemblée générale fondatrice : Suivant convocation.

Liste des fondateurs :

RAMZI LOUHICHI : Délégation Beni Khalled, Gouvernorat Nabeul, Adresse Louhichi bir dressen

JAOUHAR NAFETI : Délégation Beni Khalled, Gouvernorat Nabeul, Adresse Louhichi bir dressen

MOEZ CHETIOUI : Délégation Beni Khalled, Gouvernorat Nabeul, Adresse Louhichi bir dressen.

2026R02659SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation : 841/2026

Date : 08/09/2026

Dénomination sociale de la société Civile : La Société Communautaire Locale Thimar Al Tamayouz

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit : 10050 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 12, Oueslatia 3120

Activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 21/08/2026

Nombre d'actions à souscrire : 15 actions

Valeur nominale des actions : 670 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de solidarité - Kairouan

Période de souscription : Du 15/09/2026 au 30/11/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale fondatrice : Par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Selon texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

CHOKRI HADHRI : Adresse Intersection EL Chorti, Zaghdoud, Oueslatia

NABIL GUIZANI : Adresse Aïn Mastour, Oueslatia

ELTAHER BELKHIR : Adresse Dechra El Maghaoufia, Henchir Ben Saïd, Oueslatia.

2026S01230SODB1

Avis au public

Réf : 140/2026

Date : 09/09/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : société communautaire local Rawafed Alintaj

Catégorie de la société: Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Sidi Bouzid Ouest

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts types : 04/02/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (agence régionale): Banque Nationale Agricole - Sidi Bouzid

Délai ouvert pour la souscription : Du 15/10/2026 au 30/10/2026

Avantages prévus conformément aux statuts types: Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive: Selon le texte de l'invitation.

Liste des fondateurs :

Ameni Zairi : Délégation Sbeitla,
Gouvernorat Kasserine, Adresse :
Gsar Sbeitla Kasserine

Houcem Jlali : Délégation Sidi Bouzid
ouest, Gouvernorat Sidi Bouzid,
Adresse Cité Ennour Est, Sidi Bouzid

Mohamed Bachir Ben Abdallah :
Délégation Sidi Bouzid ouest,
Gouvernorat Sidi Bouzid Adresse Av
Mohamed V Sidi Bouzid.

2026X01251SODB1

Avis destiné au public

Référence : 2026/870/A/R

Date : 11/09/2026

Dénomination sociale de l'entreprise
communautaire : Société

communautaire régionale El Kebida

Catégorie de l'entreprise : Régionale

Montant du capital social souscrit :
10 000.00 dinars Tunisiens

Adresse prévue du siège social :
Pépinière des entreprises

Objet de l'activité : Production de
viande de poulet

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet d'acte
consécutif type : 04/09/2026

Nombre de parts sociales à
souscrire : 25

Valeur nominale de la part sociale :
400.00 dinars tunisiens

établissement bancaire (agence
régionale) : Banque Tunisienne –
agence d'oued Ellil code 210

Période ouverte à la souscription : du
20/09/2026 au 22/10/2026

Avantages spécifiques prévus par
l'acte constitutif type : oui

Acceptation des conditions
d'admission aux assemblées
générales et d'exercice du droit de
vote : oui

Acceptation des conditions relatives à
la répartition des bénéfices et à la
constitution des réserves : oui

Convocation à l'assemblée générale
constitutive : Par l'intermédiaire de la
plateforme

Lieu de l'assemblée générale
constitutive : selon les indications
figurant dans la convocation

Liste des fondateurs :

Aymen Mimouni : Oued Elili ;
Manouba ; Rue Ibn Al-Samet,
Sanhaja 35

Tarek Riahi : Jedaida ; Manouba ;
Cité Ennasim, Jedaida

2026403162SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Convocation à l'Assemblée
Générale Extraordinaire des
Actionnaires

Société Al Buhaira de
Développement et d'Investissement

SA au capital de 44.000.000 Dinars

Siège Social : Rue du Lac Rodrigo
de Freitas - Les Berges du Lac

IU : 00243851

Suivant le procès-verbal de
l'assemblée Générale Extraordinaire
du 08 Juin 2026, enregistré à la
recette des Finances Aluhaira le 06
Juillet 2026, sous le numéro
26705530 quittance n°66260, il a été
décidé d'approuver la mise à jour des
statuts de la société par la
modification des articles 8, 9, 15, 16,
20, 27, 29 et 32.

Un exemplaire du procès-verbal a été
déposé auprès du Site du Centre
National du Registre des Entreprises,
le 14 Juillet 2026, sous le numéro
2026136585.

2026R02681SANB2

Notice

Augmentation de capital

SOCIETE POLYCLINIQUE NOUR
SA

Société Anonyme

Au capital social de 16.938.000
dinars

Rue Mohamed Ali - GABES

MF : 1080909Q

En vertu du PV de l'Assemblée
Générale Extraordinaire en date du
19/12/2025 enregistré à la recette des
finances de 23 janvier 2026, quittance
numéro M006004 Et une copie a été
déposée au Registre National des
entreprises en date du 08/09/2026
sous le n°14268 a été décidé ce qui
suit :

1. Augmentation du capital social :

Le capital social de la société a été
augmenté d'un montant de 1 700 000
dinars, pour être porté de 16 938 000
dinars à 18 638 000 dinars, par
l'émission de 170 000 actions
nouvelles d'une valeur nominale de
10 dinars chacune.

Les actions nouvelles ont été
souscrites et libérées comme suit :

* 120 000 actions nouvelles, d'un
montant total de 1 200 000 dinars,
souscrites et libérées en numéraire
par :

* Monsieur Noomen Batita, à
concurrence de 200 000 dinars, soit
20 000 actions;

* Monsieur Mohamed Nazih Hajjaj, à
concurrence de 500 000 dinars, soit
50 000 actions;

* Monsieur Amir Abdallah, à
concurrence de 500 000 dinars, soit
50 000 actions.

Les fonds correspondant aux
souscriptions en numéraire ont été
déposés au compte bancaire
Indisponible ouvert auprès de BH
Bank sous le numéro
14307307300700005576.

- 50 000 actions nouvelles, d'un
montant total de 500 000 dinars,
libérées par compensation avec une
créance liquide et exigible détenue
sur la société, conformément au
certificat délivré par le Conseil
d'Administration et approuvé par le
Commissaire aux Comptes.

2. Renonciation individuelle aux droits préférentiels de souscription

La renonciation individuelle aux droits préférentiels de souscription approuvée par le rapport du Conseil d'administration ainsi que le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2026X01250SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Et désignation d'un Commissaire aux Comptes

Chakira Immobilier

SA au capital de 3.500.000 Dinars

Siège Social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0307287G

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den Den à Tunis, le 01 Septembre 2026, sous le n°26802717, quittance n°M062189, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 10 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028 :

- Monsieur Tarak Elloumi.
- Monsieur Faouzi Elloumi.
- Monsieur Hichem Elloumi.
- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.

- La Nomination de la Société Ajra Audit et Conseil en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026403143SANB2

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Dénomination : SOCIETE IMMOBILIERE RIHAB

Forme Juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 0644742M

Matricule Fiscal : 644742 M/P/M/000

Siège Social: 7, Avenue Taher Ben Ammar - El Manar II

Capital social: 4 000 000 DT

Divisé en 40 000 actions de 100 DT chacune

Montant de l'augmentation de capital : Huit Millions Dinars Tunisiens (8 000 000 DT) divisés en 80 000 actions nominatives de 100 DT chacune, à libérer du quart au moment de la souscription.

Compte indisponible :

N° 08 109 0000332004026 33 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT Agence Grombalia (03).

Délai d'exercice de la souscription :

Les actionnaires disposeront du délai légal pour exercer leur droit préférentiel de souscription dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

Date du 16/07/2026, enregistré à la Recette des Finances en date du 21/07/2026, sous le numéro 26502489.

Dépôt provisoire RNE :

AC 2026138891 du 10/09/2026.

Nombre d'actions à émettre :

Quatre-vingt mille (80 000) actions nominatives de 100 DT chacune, à libérer du quart au moment de la souscription.

2026403150SANB2

NOMINATION D'UN PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Family Entertainment and Amusement Company

Société Anonyme

Au Capital de 2 500 000 Dinars

Siège Social: Rue d'ANNECY

Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

N° CNSS : 64524295

Aux termes du procès-verbal du Conseil d'Administration du 14/08/2026, enregistré à la recette des Finances le Lac Tunis le 19/08/2026 sous le numéro 26706892 quittance numéro M078071, dont un a été déposé au registre national des entreprises le 21/08/2026.

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Lantfi ZEGHDANA, en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit trois ans se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les états financiers de l'exercice 2028.

2026403158SANB2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14/08/2026

Family Entertainment and Amusement Company

Société Anonyme

Au Capital de 2 500 000 Dinars

Siège Social : Rue d'ANNECY

Immeuble ADONIS -Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

M.F : 1670506H/A/M/000

RNE : 1670506H

N° CNSS : 64524295

Selon procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14/08/2026, enregistré à la recette des Finances le Lac Tunis le 19/08/2026 sous le numéro 26706892 quittance numéro M078072, dont un a été déposé au registre national des entreprises le 21/08/2026.

L'Assemblée Général Ordinaire a décidé de :

- Autoriser la cession d'une action de la société à Monsieur Lantfi ZEGHDANA.

- Nommer Monsieur Lantfi ZEGHDANA comme nouveau Administrateur de la société pour atteindre le minimum légal pour un mandat légal de trois (3) années se terminant le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les Etats Financiers de l'exercice 2028.

2026403159SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DAVIS MALIA SARL

Au capital de 2000 Dinars

Siège social : LA NOUVELLE CITE ROUTE ELMIDA 8044

MF : 1793458Y

Suivant PV de l'AGE tenue le 08/06/2026 enregistré à la recette des finances de MENZEL TEMIME le 06/07/2026 sous le n°26501946 reçu N°M055523, dont une copie a été déposée au RNE le 12/08/2026 dont numéro 2026130752, et il a été décidé la dissolution de la société avant le terme et la nomination de Monsieur MOHAMED ALI BEN HAMADA CIN N°09874108 en qualité de liquidateur. Tous les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux après la parution de cet avis au JORT à l'adresse suivante : LA NOUVELLE CITE ROUTE ELMIDA 8044.

2026R02664SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE FAKHER BSAIES CONSULTING SUARL

Au capital de 5000 Dinars

Siège social : 17 Rue Benghazi Soliman Riadh 8020

MF : 1888761A

Suivant PV de l'AGE tenue le 10/08/2026 enregistré à la recette des finances de Soliman le 01/09/2026 sous le N°02145 reçu N°M055787, dont une copie a été déposée au RNE le 04/09/2026 dont numéro 2026137619, et il a été décidé la dissolution de la société avant le

terme et la nomination de Monsieur FAKHER BSAIES CIN N°00750535 en qualité de liquidateur. Tous les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux après la parution de cet avis au JORT à l'adresse suivante : 17 Rue Benghazi Soliman Riadh 8020.

2026R02665SRUB2

SOCIETE NEURONE DE COMMERCE INTERNATIONAL SUARL

Au capital de 20000 Dinars

Siège social : Immeuble Faouzia Bloc B app6 - Av de La Liberté (Route skalba)

8080 Menzel Temime

MF : 1411389F

Suivant PV de l'AGE tenue le 17/08/2026 enregistré à la recette des finances de MENZEL TEMIME le 20/08/2026 sous le n°26502397 reçu N°M068183, dont une copie a été déposée au RNE le 26/08/2026 dont numéro 2026134453, et il a été décidé la dissolution de la société avant le terme et la nomination de Monsieur ACHREF GADHOUM CIN N°06461532 en qualité de liquidateur. Tous les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux après la parution de cet avis au JORT à l'adresse suivante :

Immeuble Faouzia Bloc B app6-Av de La Liberté (Route skalba) 8080 Menzel Temime.

2026R02666SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 29 Juillet 2026 enregistré à la recette des finances de kelibia le 31/07/2026)

sous le n°26202557 quittance n°M064264, Mr Youssef Ben Youssef Benhamada cin 06409058 a vendu à Mr Nejmeddine Ben Ali Elmouli cin 14409300 le fonds de commerce sis au 92 Rue Fadhel Ben Achour Kelibia avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité dans la vente des fruits secs et divers produits d'épicerie, et toute opposition doit être effectuée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus mentionnée dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 09 Septembre 2026.

2026R02655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11/6/2026 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 11/6/2026 sous le N°26203759 quittance N°M068038 Mr Sadok Baraket N° CIN 03490989 a vendu à Mr Ramzi Chiouchiou N° CIN 13421624 la totalité du fonds de commerce destiné pour commerce de l'informatique sis à l'Avenue Habib Bourguiba Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 03/09/2026 au journal Echourouk.

2026R02656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/8/2026 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 17/8/2026 sous le N°26205196 quittance N°M090984 Mme Emna Baraket N° CIN 00340954 en tant que représentante légale de Sté services ideals bureaux son identifiant

0024872X a vendu à Mr Sami Chiouchiou N° CIN 05064435 la totalité du fonds de commerce destiné pour réparation et vente matériel bureautiques sis à l'Avenue Habib Bourguiba Houmet Essouk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 03/09/2026 au journal Echourouk page 19.

2026R02657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à la municipalité de dar chaaben elfehri le 30/07/2026 et enregistré à la recette des finances de dar chaaben elfehri le 18/08/2026 sous le n°26202523 reçu n°M050940 société petit mansour au nom de son représentant légal, a vendu à dalinda sallami - la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba à dar chaben elfehri, avec tous ses composants matériels et immatériels. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T., au local du fonds loué mentionné ci-dessus.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Assahafa Alyawm et la Presse le 08/09/2026.

2026R02660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 31/08/2026 à la recette des finances de HAMMAM LIF quittance n°M051917 enregistrement n°26201752 Mr Ali ben abdelkader a vendu à Mme Amal jouini la totalité du fonds de commerce destiné Buvette inscrit au RNE sous le numéro 1764082Y sis au 50 rue 02 Mars Hammam-Lif.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Maître Riadh Ahmadi avocat qui a élu domicile au n°06 cité municipale Hammam-Lif 1er étage dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 12/09/2026.

2026R02661FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 04/08/2026 enregistré à la recette des finances Tabarka le 07/08/2026 sous Numéro d'enregistrement 26201004 quittance N°M039430 Monsieur ramzi ben lotfi yahyaoui titulaire de la CIN N°10008365 délivrée le 22/05/2019 a vendu à madame sourour bent foued rkaybi demeurant cité el mourjan Tabarka titulaire de la CIN N°07987077 délivrée le 31/03/2026 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme vente de parfum et de produits cosmétiques sis 08 bis rue jalta Tabarka.

Toutes Les oppositions sont recevables entre les mains de l'avocat hanen chrigui à son bureau 36 avenue Habib Bourguiba Tabarka dans un délai de (20) jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 18/08/2026.

2026R02668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 1/9/2026, enregistré à la Recette des Finances Rue Al Jazirah à Tunis le 8/9/2026 (quittance n°M53223 enregistrement n°26202278), vente part 1)- El Aid HAFSI titulaire de la CIN n°08003668 demeurant 3 rue 10083 KABARIA Tunis 2)- Faycel MARZOUK CIN n°05176099 demeurant 38 Rue 10064 Wardia 4 Tunis, à la Société «Rahf et lyed

vente tous produits» représentée par son gérant Mohamed GUENICHI ayant son siège social au 9 Rue Mer Kaspienne Zahrouni Tunis IN n° 1784501 G, le fonds de commerce sis angle Rue Jamel Abdenasser et 2 Rue d'Angleterre à Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la Société acheteuse à son domicile élu sis 28 rue Sidi Boumandil et ouvre aussi 47 Rue Al Jazira Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié dans le journal Assahafa du 11/9/2026.

2026R02670FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 02 Septembre 2026 et enregistré à la recette des finances Hammamet - Nabeul le 08/09/2026 (Reçu N°M127651) enregistrement N°26205543 Monsieur Helmi Ben Ridha ARFAOUI (C.I.N n°09780622) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Issam Eddine MATMATI (C.I.N n°07158688) exploité "Vente de vêtements et chaussures prêts-à-porter" RNE : N°1755137V situé au local à l'Avenue Tahar Sfar Hammamet Délégation Hammamet - Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'Acheteur à son adresse du fonds de commerce mentionné ci-dessus et au cabinet de Maître Latifa bourounia Avocate sise Immeuble L'Abidi Deuxième étage MANARA Hammamet Délégation Hammamet - Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et Le Quotidien datés le 12/09/2026.

2026R02672FCCC2

DONATION

Suivant acte notarié daté le 20 Août 2026, enregistré à la recette des finances de Soliman le 26 Août 2026 quittance n°M052585.

Monsieur, NADER BILEL BEN ESSADOK BEN YOUNES, CIN n°09766277, a fait une donation à sa femme Madame SALMA BENT MAHMOUD BELHAJ, CIN n°09750665, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue de la République Soliman, ayant comme activité alimentation générales et fruits sec en détail. Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce mentionnée.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 30 Août 2026.

2026R02677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Sis à Médenine - café el fafi

Suivant un acte de vente en date du 27/08/2026 à Bir lahmar tatawine et Enregistré à la recette des finances Médenine quittance N°M085084 le 07/09/2026 les héritiers de Mohamed najib el fafi ont vendu le café indiqué ci dessus à Jaafar Etiss CIN n°06562780, les oppositions auront lieu auprès du café sus indiqué durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT extrait de cette vente éditée au Chourouk du 9/9/2026.

2026R02678FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé le 11/02/2019 enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif sous le n°M008936 enregistrement n°3420739 Mme Sonia fille Mohamed Ben Massoud Charfeddine donne à ses deux filles Syrine Charfeddine et Samar Charfeddine totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité vente produits alimentaires, sis à la Rue Tayeb Mhiri Hammam-Lif.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 10/09/2026.

2026R02679FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/07/2026 enregistré à la recette des finances suk lahad kebili sous le numéro 26200463 quittance n°MO12915 Madame HABIBA BOUOKKAZ CIN 04857216 demeurant à menchia souk ahad/kebili a cédé à ALI LERIBI CIN 04879157 demeurant souk lahad kebili un fonds de commerce exploité dans un local sis à la route n°16 kebili tozeur souk lahad kebili et connu sous l'enseigne "café ENNADA".

Les opposition s'il y a lieu devant être reçues dans les vingt jours de la désire en date des publications légales à l'adresse de vendeur.

2026R02682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente du 21/06/2026 et enregistré au bureau financier du cité Eriyad de Sousse le 29/05/2026, récépissé n°M046819, enregistrement n°26201873, établi par Monsieur Jamal edine oui, l'avocat à Sousse, Mrs LOTFI ben ABDALLah son carte c i n numéro 00961938, a vendu son fonds de commerce représentés «la commerce» exploité actuellement dans l'activité «nettoyage à sec» dans la boutique commerciale située près de café Rotana, au quartier Riad de Sousse à Mme Nadia Rkheis sa carte c i n numero 08278848. Les contestations seront acceptées par l'acheteur au siège social à l'adresse mentionnée ci-dessus dans un délai de vingt jours à compter de la date de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans un journal te Quotidien 10/09/2026.

2026S01227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la kalaa soghra le 08/9/2026 (sous le N°26201583 reçu N° M035916) monsieur lotfi sguir a vendu le fonds

de commerce exploité au local avenue 14 janvier kalaa soghra Sousse à madame laila mendassi avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Les oppositions doivent être remise au domicile de l'avocate maître haifa awaissi rue Victor Hugo immeuble mariem 6ème étage Sousse dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 11/9/2026.

2026S01228FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/09/2026, enregistré à la recette des finances de Touboulba le 10/09/2026 sous le numéro 26202214, quittance n°M049981. Monsieur Mounir Chruh demeurant à cité annwar Ghomrassen Tatawine, a vendu à monsieur Elmehri Rahmounit, demeurant à Zoghmar Gelma Sidi bouzid ; la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé à la Rue Ennasser Touboulba Monastir.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans un délai de vingt (20) jours à compter de la présente publication, à l'adresse où s'installe le fonds de commerce.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 12/9/2026.

2026S01229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 10/09/2026 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse reçu n°M049342 enregistrement n°26204153 en date du 11/09/2026 Mr Khmaies Jbeli a vendu à Mlle Faouziya Briki, tout le fonds de commerce sis à la rue des palmiers Khezama ouest Sousse, consistant en un local destiné à l'activité de drugstore.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de maître Rouiss Adel avocat, sis au n°72 Imb Seltene Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la république tunisienne. Un avis similaire est paru aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN en date du 12/09/2026.

2026S01231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 4/9/2026 enregistré le 4/9/2026 à la recette des finances à cité Riadh Sousse sous le N°26202473 Mm FADHILA BEN OMAR titulaire de la carte d'identité nationale N°08296887 au nom de RAHMA KHORAS titulaire de la carte d'identité nationale N°09340986 en vertu d'une procuration spéciale en date du 30/8/2026 enregistré sous le numéro 7210 en date du 2/9/2026 a vendu à monsieur JALALEDDINE ADALI titulaire de la carte d'identité nationale N°07623697 le fonds de commerce comprenant les clientèles, le nom commercial et la propriété commerciale situé à la rue échiffa cité EL Riadh SOUSSE et publie au journal AL CHOUROUK presse de TUNISIE le 9/9/2026.

Les oppositions seront faites auprès du propriétaire, Mr JALALEDDINE ADALI demeurant à la Rue échiffa cité EL Riadh SOUSSE et au bureau maître MOHAMED BEN NASR Avocat a la cour de cassation place des martyrs immeuble el masri Sousse durant 20 jours dateé de cette annonce.

2026S01236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P daté du 11/9/2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 11/9/2026 sous N°26206114 quittance n°4716, la société S E P A - SARL (MF 1028961 X) sise à Mahdia, a vendu à la société CHEIKH PARA (MF 21738938) sise à Mahdia la totalité du fonds de

commerce sis à l'avenue Ali Balhouene Mahdia se représentant dans un point commercial dans tout commerce et exploité dans la vente de produit alimentaire.

Toute opposition la période légale doit être adressée de l'avocat Maître Mohsen Yaich sis à la Rue de la justice Mahdia.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 15/9/2026.

2026S01238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S S P daté du 11/9/2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 11/9/2026 sous N°26206115 quittance 71657, la société S O H A R - SARL (MF : L0034445) sise à Mahdia, a yendu à la société CHEIKH PARA (MF 21738938) sise à Mahdia la totalité du fonds de commerce sis à la place SIDI MTIR Mahdia se représentant dans un point commercial dans la vente et réparation des téléphones portables ainsi que tout autre commerce.

Toute opposition la période légale doit être adressée de l'avocat Maître Mohsen Yaich sis à la Rue de la justice Mahdia.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 15/9/2026.

2026S01239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11 Août 2026 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 14 Août 2026 quittance n°MO53477 enregistrement n°26200643, Madame Najah Bent Mohamed Al Zamzam sise à la Route de la Corniche à Mahdia titulaire de la CIN n°06822667 délivrée le 13/04/1999 Titulaire de l'identifiant unique n°1363230L a vendu à la Société Younes Ben Ahmed Société à responsabilité limitée représentée par son gérant Monsieur Younes Ben Fathi Ben Ahmed titulaire de la CIN n°066910287 délivrée le 17/10/2014 Titulaire de l'identifiant unique

n°1904966H dont le siège social est à la rue de l'Environnement 5020 Jammel Monastir la totalité du fonds de commerce portant l'enseigne commerciale ICE BERG avec ses éléments corporels et incorporels sis à la route de la Corniche à Mahdia exploité en activité principale de la fabrication de pâtisseries depuis 01/7/2014 et en activité secondaire de la fabrication de glaces de sorbets depuis 27/05/2025.

Toutes les oppositions doivent être adressées entre les mains de la venderesse à son domicile élu indiqué ci-dessus et ce dans les 20 jours de la publication au JORT.

Un extrait de la vente a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» le 12/09/2026.

2026X01247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Rebai Chiraz Avocate à la cassation daté le 20/08/2026 et enregistré à la recette des finances Gremda à Sfax le 07/09/2026 sous le numéro 26202371 quittance n°MO84920, Madame Chourouk Bent Jamel Ben Mokhtar Elheni demeurant à la Route Mahdia km 4 Sfax, titulaire de la CIN 11091002, a cédé à La société "Souissi Frères de Commerce" représentée par son gérant Ahmed Souissi, société à responsabilité limitée, inscrite au RNE sous l'identifiant unique R1747204, son siège social : Route Tunis km 4 centre Bouassida Sfax, la totalité du fonds de commerce "Free Shop Rana Market" situé à la route Kaid Mohamed km 6 Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur au fonds de commerce vendu.

Le même avis a été publié au journal "Le Quotidien" du 11/09/2026.

2026X01249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Béja le 1/9/2026 n°M049989 case 26206348 Bechir gesmi a vendu à mohamed ayari tout le fonds de commerce de la boutique de vente de volaille située à l'avenue de République Béja.

Les oppositions seront reçues chez maître boaleg cité au contrat dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié au Quotidien le 10/9/2026.

2026403137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Béja le 4/9/2026 n°M050927 case 2620486 Radouene zoglami a vendu à Ines chakroun tout le fonds de commerce du magasin de vêtements situé au 18 janvier Béja.

Les oppositions seront reçues chez maître boaleg cité au contrat dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis est publié au Quotidien le 10/9/2026.

2026403138FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 05/09/2026, enregistré à la Recette des Finances de Bou Mhel le 07/09/2026, sous le numéro 26202760, quittance n°M053326, Madame Aziza Bent Rahim Ben El Hédi Ammami a vendu à Monsieur Mabrouk Ben Salah Khalfaoui l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 107, Avenue de Paris, Bou Mhel El Bassatine 2, et exploité sous l'activité de café de première catégorie.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Siham Ferjani, avocate, sise à l'Avenue du 14 Janvier, El Mourouj 5, immeuble n°52, 4ème étage, et ce, dans un délai de

vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 11/09/2026.

2026403141FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte notarié en date du 10 septembre 2026, enregistré auprès du service des impôts de Majaz Bab le 8 septembre 2026 sous le numéro 26202461 et le numéro de reçu M055017, Mme Najiba Trabelsi, titulaire de la carte nationale d'identité n°02185954 et demeurant à Bousdra, Quraish Al-Wadi, Majaz Bab, Beja, a cédé à M. Issam Al-Militi, titulaire de la carte nationale d'identité n°02347601 et demeurant à Quraish Al-Wadi, Majaz Bab, Beja, l'intégralité du fonds de commerce, exploité comme café de catégorie A, y compris tous ses actifs corporels et incorporels. Toute objection peut être adressée à Maître Nahla Al-Jalasi à son cabinet, rue Habib Bourguiba, Béja.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 12 septembre 2026.

2026403149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 31/07/2026 enregistré à la recette des finances Avenue de l'indépendance le Bardo le 31/07/2026 sous le n° 26203531 quittance n°M59022, monsieur GANOUNI Alla-eddine a vendu à madame TATAY Teber, la totalité du fonds de commerce exploité en vente de produits de restauration rapide et produit assimilés dans le local situé à l'Avenue de la liberté bouchoucha, n°02, le Bardo, au prix de dix mille dinars (10.000,000D).

Toute opposition doit être déclarée dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteuse dans le local situé à Avenue de la

liberté bouchoucha, n°02, le Bardo. Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk, en date du 10/09/2026.

2026403151FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s privé enregistré à la recette des finances d'el kabarya le 03/09/026 reçu m061366 sous le n°26202081 mm aicha bent mizouni majri c.i.n 02226772 demeurent rue 1851 n°24 cite 02 mars ittadhamin aryana a vendu la totalité du fonds de commerce exploite comme garderie choix à mm marwa bent yossef wachtati demeurent n°03 rue 10342 el wardia 4 Tunis c.i.n 07189368.

Toutes les oppositions devront parvenir au local du fonds de commerce vendu sis au n°3 rue 10342 el wardia - Tunis dans un délai de 20 jours a partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026403153FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de DONATION de F.C enregistré à la recette des finances rue Jazira Tunis le 11/09/2026 enregistrement N° M053951 TAOUES SAKTNI a Donné à TAREK GASMI la totalité de F.C située à la RUE IBN JAZAR N°06 LAFAYETTE TUNIS exploité comme "CAFE" DONATION comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Noureddine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 12/09/2026 au journal Echourouk P 13 et le Quotidien P9.

2026403154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré le 08/09/2026 à la recette des finances Bab Souika sous le n°26202947 quittance n°M061465, Mme Emna Bent Mohamed ZOUAIDIA a vendu à

Mr Hassen Ben Ali HRIZI la totalité du fonds de commerce situé au 26 rue Aroussa Bab Bnet Tunis exploité café (Beya) enregistré au RNE sous le n°042687/M.

Les oppositions doivent parvenir au 26 rue Aroussa impasse Avenue Bab Bnet dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal LA PRESSE le 12/09/2026.

2026403155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances cité charguia sous le n°26211603, la société STE MHIRSI QUAINCAILLERIE ET SANITAIRE a cédé à la société B Z TRADING la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à jardins el menzah route X20.

Les éventuelles oppositions sont adressées entre les mains de Maître Med Chiheb Amari, sis à 88 Bis Avenue Habib Bourguiba Ariana et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

En outre l'acquéreur a publié la vente dans Le Quotidien du 10/09/2026.

2026403163FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un contrat de location sous seing privé établi par Maître Zabbarjad El Fakhr Arbaoui et enregistré à la Recette des Finances de Midoun Djerba le 31/08/2026, sous le numéro 26304149, quittance n°M078618, Madame Najiba Bent Othman Hajjam titulaire de la carte d'identité nationale n°03449939 représentée par son mandataire Monsieur Wassim Bouchahma titulaire de la carte d'identité nationale n°13452291, a

loué à Monsieur Noureddine Ben Mohamed Fahem, titulaire de la carte d'identité nationale n°0860373 l'intégralité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et immatériels, sous forme de gérance libre consistant en un local commercial destiné à la vente de produits alimentaires généraux, sis à l'Avenue Farhat Hached, Midoun Djerba, Médenine, pour une durée d'une année renouvelable à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/08/2027.

Les oppositions sont reçues auprès du locataire, au siège du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au journal le Quotidien le 06/09/2026.

2026R02658FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 08/06/2026 enregistré à la recette des finances de Borj Louzir Ariana en date du 17/08/2026, quittance N°M061628 enregistrement N°26302996, Mme Omm Saad Aloui a loué à Mme Imène Slimane, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Librairie, dans le local sis Imm. N°136 (local 1) 136A Rue Jobrane Khalil Jobrane, Cité Mansoura Nord Ariana.

2026R02667FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de location daté du 01/09/2026 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 08/09/2026 sous le n°26306077, Mr Mohamed Ali Charchouf ayant le matricule fiscal n°0609544H, a loué le Fonds de commerce sis au N°08 rue Habib Bourguiba, Sidi Bou Saïd à la société «SMAALI FOOD» SUARL ayant le matricule fiscal N°1899346Y, exploité pour l'activité de Fast Food.

Cette annonce a fait l'objet d'une publication aux journaux Achourouk et le Quotidien du 15 septembre 2026.

2026R02673FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 25/05/2026, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 11/06/2026 sous N°26300476 Quittance N°M039343, la société LES GAIS LURONS, (Identifiant Unique 1001565X), représentée par son gérant Mr Nejmeddine Ben Ali Ben Mabrouk DALDOUL, titulaire de la CIN n°03981002, a loué à Mr Mohamed Ali BEN YOUSSEF, titulaire de la CIN n°09412479, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné fabrication et vente gélaterie et boisson glacé, sis à la Rue Ibrahim TABEL Mahdia, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 5 ans renouvelables du 15/05/2026 au 15/05/2031. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 15/9/2026.

2026S01237FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, légalisé en date du 06 juillet 2026 et enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 05 août 2026, suivant quittance n°60880, numéro d'enregistrement 26303139, Madame Nabouia fille de Abdelhamid Amira, épouse Sami Yahiaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°08362178, délivrée le 07 novembre 2014, et Monsieur Zoheir fils d'Ibrahim Brira, titulaire de la carte d'identité nationale n°03185740, délivrée le 10 janvier 2014, représentés par leur mandataire Monsieur Sami fils de Taher Yahiaoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°04666406, délivrée le 09 octobre 2020, ont donné en location à Madame Omaïma Ben Sayed Sbaï, titulaire de la carte d'identité nationale n°11931713, délivrée le 25 février 2021, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses

éléments matériels et immatériels, destiné à l'exercice de l'activité de «Salon de thé L'Oasis», sis au 61, avenue Taïeb Mehiri, Tunis, et ce, pour une durée de cinq ans à partir du 01 juillet 2026. Les oppositions sont reçues entre les mains de locataire, au siège du fonds de commerce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, et ce, conformément aux dispositions de l'article 193 du Code de commerce.

2026403157FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement De développement agricole

- Dénomination: groupement de développement agricole "al wakwak"
 - Siège social: wakwak délégation Nadhour
 - But : exploitation de réseau d'eau potable
 - Comité :
 - Président : aid saad
 - Trésorier : charfeddine ben salah.
- 2026R02671APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Selon l'assemblée générale datée le 10/08/2026 selon reçu n°321 du 26/02/2026 de gouvernorat de Beja il a été constitué un groupement agricole :

Nom de Groupement : Groupement de développement agricole Pêcheurs «Rêve Bouzenna»

Adresse : Ras El Oued Bouzenna - Délégation Nefza.

Membres :

Président : Mr Chokri Souibi
Trésorier : Mr Nassim Aroubi
Membre : Hassan Mlouki.
2026R02674APSF1

Constitution d'un syndicat

Selon le Rapport d'inspection du huissier de justice Maître Omm Zin Nejoumi daté le 08/07/2026, inclusions n°3344.

Il a été constitué le syndicat comme suit :

Nom : Syndicat des copropriétaires de la Résidence AZIZ

Adresse : LOT AFH Avenue d'Afrique Mghira 01 Fouchana

Membres :

- Président du syndicat : M. Ahmed Boughanmi
- Trésorier : M. Fakhreddine Trabelsi
- Membre : M. Sofiene Hachichi
- Membre : M. Lotfi Oueslati
- Membre : M. Aymen Jabri.

2026R02680APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un comité d'un syndic

Résidence Essaber - Chott Mériam - Sousse

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale électorale en date du 01/08/2026 rédigé par l'huissier de justice de Maître Wafa Mériam Landolsi, déposé à la municipalité de Chott Mériam le 14/09/2026, il a été mention l'approbation du rapport moral et financiers et l'élection d'un nouveau comité qui se compose :

- Président : Mr Ameur MAY
- Vice-Président : Mr Jomaa BOUNEB
- Trésorier : Mr Foued FEKIH
- Membres :
- Mr Slim MAAMAR
- Mme Leila NABLI

- Mr Jawhar ABD ERRAHMAN

- Mr Slah Eddine ESSOUSI

- Maître Naji LEHWAR en sa qualité de membre et de conseiller juridique.
2026S01232APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic de la résidence

La Grive sis au rond point Soltane Hammamet nord

Suite à l'assemblée générale électorale du syndic de la résidence La Grive sis au rond point Soltane Hammamet nord daté du 25 juillet 2026 dont son P.V a été enregistré dans la recette des finances de Hammamet sous le numéro 26804863 en date du 05 Août 2026 et sous numéro de reçu M113743 et où a été élus Mrs et Mmes Khaled Chabchoub président, Moufida Boulares trésorière, Lilia Ghorbel Secrétaire générale, Nourhen Daoued membre du comité.

2026403152APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 21-10-2026 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir.

MF : 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social Avenue Hédi Nouria Tunis MF : 001237 A/P/M 000

Contre : Mohamed ben Hassine Moussa, Inscrit au RNE sous le n°0744453 M, demeurant à la rue martyr Belgacem Khalfallah Ouerdanine gouvernorat de Monastir.

Immeubles mis en adjudication : L'immeuble nommé «Al-Saada», objet du titre foncier n°87321 Monastir constitué d'une parcelle unique à usage habitation d'une superficie de 394 m². Situé au centre-ville d'Ouardanine, à proximité de «Er-Rahba», le bien consiste en un terrain de forme trapézoïdale donnant sur une voie publique par une façade d'une largeur moyenne de 6,50 mètres (côté est).

Le terrain comprend une habitation de type traditionnel («Dar Arabi») composée d'un rez-de-chaussée et d'une terrasse ouverte au premier étage, accessible par un escalier couvert situé à l'entrée de la demeure.

Le logement comprend un séjour, deux salles de bain, une cuisine, une salle de réception et quatre chambres donnant sur une vaste cour intérieure. L'état de la construction est moyen ; la structure (piliers et poutres) est en béton armé, le plafond est de type «Dalla» avec une hauteur de 2,90 mètres, et le sol est revêtu de dalles en pierre.

Les murs sont entièrement habillés de carreaux faïence sur toute la hauteur (2,77 mètres), et les portes ainsi que les fenêtres sont en bois.

Mise à prix : La mise à prix est à 392.140.000 DT, outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S01220VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie : HABIB BEN HABIB SGHAIER, demeurant à la Rue Des Pins Ksour Essef Mahdia, CIN N° 08269438.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°34818 Mahdia d'une superficie de 2378 m², dénommé «ZAHRA» sis à Ksour Essef Mahdia.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 791 660 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 12/10/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01233VEPA1

Vente aux enchères publiques Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie : MOHAMED NACEUR BCHIR, CIN N°04163162, contacter le bureau de son avocat Maître YOUSSEF REZGUI, demeurant à Rue Taher Gharsa Immeuble Golden Towers «A» 6ème étage Appt 6.2 Le Centre Urbain Du Nord Tunis.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°3195 Monastir d'une superficie de 1570 m²,

dénommé «NADIA 17» sis à la Rue Hedi Khfacha Skanes Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 4 474 260 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 14/10/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01234VEPA1

Adjudication aux Enchères Publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 12/10/2026 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax rue Abou el Kacem Chebbi à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Mourad ben Mohamed Kacem, chauffeur de taxi titulaire de la c i n n°01266675 demeurant à la cité el Habib rue 2154 n°3 Sfax -débiteur principal et caution hypothécaire.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété sise à la route de Mahdia km 5 rue el wouroud merkez Kaaniche consistant en un terrain d'une superficie d'environ 292,58 m² où a été bâti une villa d'une superficie d'environ 144,38 m² elle comprend quatre chambres, une cuisine, une salle de bain et salle d'eau.

La propriété est pourvue de l'électricité et de l'eau courante. Elle est délimitée au sud par une rue, au nord Meslmani, à l'est une rue, à l'ouest Chellouf.

La mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : Cent quatre-vingt-onze mille dinars (191.000,000 dinars)

Expert désigné : Mr Mohamed Gazi Bouali son n° de téléphone est le 20248058.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2026X01248VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisi immobilière

Après réduction de 40%

Cabinet de Maître Dhaker MAGROUN

Avocat auprès de la cour de cassation

Matricule fiscal : 797021/F

4bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère – Tunis 1002

Tél : 71890398

Fax : 71891602 - portable 98267576

Partie poursuivante : société internationale de recouvrement des créances représentée par son président directeur général société anonyme identifiant unique c723717

La partie saisie : radhouane makni gérant d'une société cin n°0127686 de nationalité tunisienne: domicilié au cabinet de son avocat maître awatef aloulou selon le procès de notification n°112486 en date du 20/12/2019.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker MAGROUN - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

Le bien objet de la présente demande consiste en un terrain à vocation résidentielle situé au 9, rue El Béchir El Mtehni, El Menzah VIII, Gouvernorat de l'Ariana, faisant l'objet du titre foncier n°1009 Ariana.

Le terrain comprend une villa moderne composée de quatre niveaux : un sous-sol, un rez-de-chaussée, un premier étage et un deuxième étage aménagé en studio, ainsi qu'un débarras. Le reste de la propriété est constitué d'un terrain non bâti agrémenté de quelques arbres.

Description du bâtiment :

- Sous-sol : il se compose d'un vaste hall de réception, de deux pièces, d'une cuisine, de toilettes, d'un local situé sous l'escalier, d'une salle de bains, d'un espace de détente ouvrant sur le jardin, ainsi que, d'un escalier menant au rez-de-chaussée.

- Rez-de-chaussée : il comprend trois bureaux, une cuisine, des toilettes, une douche, un escalier menant au sous-sol et un autre conduisant au premier étage. Il dispose également d'une terrasse donnant sur le jardin.

- Premier étage : il est composé de quatre chambres, de deux salles de bains et d'un balcon desservant deux chambres et offrant une vue sur le jardin.

Deuxième étage : il comprend un studio aménagé sur la terrasse; composé d'une grande salle ouvrant sur la terrasse, ainsi qu'un débarras. L'ensemble de la propriété est entièrement clôturé et le reste de la superficie est aménagé en jardin.

Etat de la construction :

L'immeuble est de construction récente. Les murs sont en briques. Les sols sont revêtus de marbre blanc. Les murs de la cuisine, des salles de bains, des toilettes et de la douche sont recouverts de faïence de

qualité supérieure. Le sol des chambres est en carrelage de qualité. Le perron principal est revêtu de marbre rouge importé. Les portes et fenêtres sont en bois noble, protégées par des ouvrages en fer forgé. Le bien est équipé de l'électricité, du gaz naturel, de l'eau potable, est raccordé au réseau public d'assainissement et dispose d'un système de chauffage central.

L'expert a indiqué, dans les conclusions de son rapport, que le bien était loué à la société.

Il convient enfin de préciser que la description et le diagnostic ci-dessus ont été établis par l'expert judiciaire Monsieur Mahmoud Hassouna, conformément à son rapport homologué par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 04/11/2025, à la suite de l'ordonnance sur requête n°19473 du 10/09/2024, rendue par le Président du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 4/11/2025, à la suite de l'ordonnance sur requête n°19473 du 10/9/2024, rendue par le président du tribunal de 1ère instance d'Ariana.

Mise à prix : Après réduction de 40 % la mise à prix du bien immobilier objet de la vente a été fixée à sept cent cinquante sept mille trois cent cinquante dinars (757. 350, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux, estimé à la première audience du 17/08/2026 à quatre mille cent quatre vingt dix neuf dinars et 085 millimes (4.199,085D) outres les frais complémentaire qui vont être estimé le jour de la vente.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 12 octobre 2026 (12/10/2026) à partir de 9h00 du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de l'ariana sis au palais de justice de l'ariana.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal

de 1ère instance de l'ariana et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix.

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2026403148VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture de liquidation

Succession Naji ben mbarek jhinaoui shili

Ordonnance n°21057 en date du 24/12/2024

En vertu de la décision rendue par le juge commissaire et approuvée par le président de TPI de Kairouan il a été décidé la clôture des opérations de liquidation de la Succession Naji ben mbarek jhinaoui shili pour faute d'objet. Le liquidateur lotfi grouz est autorisé à procéder aux publications légales.

2026S01235VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de prorogation d'un règlement amiable

Demandeur : Les Aliments du Centre – Taher Tlili

Identifiant unique : 0260615Y

Siège social : Zone Industrielle - Sidi Bouzid 9100

En vertu d'une décision de prorogation rendue par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 14 août 2026, le tribunal a décidé de proroger la période de surveillance du règlement amiable dans le dossier n°22, jusqu'à ce qu'intervienne une décision statuant sur l'adoption d'un programme de sauvetage sérieux, prenant en compte l'intérêt de la partie requérante du règlement ainsi que celui de l'ensemble des créanciers, et

ce, immédiatement après l'expiration de la première période prévue par la décision de règlement amiable.

2026X01253VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de prorogation d'un règlement amiable

Demandeur : Société de Production de Viandes Avicole «FEWHA» son PDG M. Taher TLILI

Identifiant unique : 0983441N

Siège social : Zone Industrielle - Sidi Bouzid 9100

En vertu d'une décision de prorogation rendue par le Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid en date du 14 août 2026, le tribunal a décidé de proroger la période de surveillance du règlement amiable dans le dossier n°21, jusqu'à ce qu'intervienne une décision statuant sur l'adoption d'un programme de sauvetage sérieux, prenant en compte l'intérêt de la partie requérante du règlement ainsi que celui de l'ensemble des créanciers, et ce, immédiatement après l'expiration de la première période prévue par la décision de règlement amiable.

2026X01254VEPA2

Liquidation

En vertu d'une ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 03 juillet 2026, il a été décidé la nomination de Mme MARWA AYARI comme liquidateur de la propriété commune entre Mme Shiri Olfa titulaire de la CIN N°07416795 et le défunt Mahmoudi Ibrahim titulaire de la CIN N°04552961, La propriété concernée consiste en un immeuble sis à Borj Touil, Ariana, objet du titre foncier n°2292. Les créanciers peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au 7 Hooker doolittle 4ème étage bureau N°15 belvédère 1002 Tunis. Tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026403139VEPA2

Liquidation

En vertu d'une ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 26/05/2026, il a été décidé la nomination de Mme MARWA AYARI comme liquidateur de la propriété commune entre Mme Ellili Imen titulaire de la CIN N°00296803 et Mr Mohammed Kamel Seybi titulaire de la CIN N°07255083, les propriétés concernées consistent en un immeuble dénommé «El Fol», objet du titre foncier n°35086, et un immeuble dénommé «Esaada», objet du titre foncier n°157518.

Les créanciers peuvent contacter le liquidateur précédemment nommé à son Cabinet sis au 7 Hooker doolittle 4ème étage bureau N°15 belvédère 1002 Tunis. Tél 92.122.520, et ce dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026403140VEPA2

Clôture de faillite

Société "EAGLES TECHNOLOGIES" SA

M.F : 1085807G

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 981 du 27/02/2025 qui déclare : que le tribunal de première instance a constaté que les travaux de faillite de la société "EAGLES TECHNOLOGIES" ont été clôturés pour absence de la liquidité.

Le jugement de clôture de la faillite a été déposé auprès du Registre national des entreprises en date du 03/03/2026.

2026403144VEPA2

Prorogation des délais de remis des offres

Sté OASIS

Siège social : HAMMAMET SUD

Identifiant Unique : 755340N

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Grombalia le 24/08/2026 dans le cadre de l'affaire n°211 ; le Syndic de faillite Maître Mokhless Youssef

annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession de vendre au plus offrant par cahier des charges immobilière ; Situé à Hammamet sud au bord de la route menant à la rue Moncef Bey et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le paiement des frais divers (frais de rédaction du contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté OASIS»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF adresse 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard 02/11/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026403145VEPA2

Prorogation des délais de remise des offres

Sté Hôtel Younes

Siège social : Bourj Cedria Soliman

Identifiant Unique : 0011746Y

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Grombalia le 24/08/2026 dans le cadre de l'affaire n°258 ; le Syndic de faillite Maître Mokhless Youssef annonce la prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession de vente au plus offrant par cahier des charges immobilière le bien immobilier Situé à Bourj Cedria Soliman et ce pour l'acceptation de l'offre le plus élevé avec le paiement des frais divers (frais de rédaction du

contrat, frais d'enregistrement, frais de possession ...) qui sont à la charge de l'acheteur.

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite doit prendre contact avec Le Syndic de Faillite à son adresse 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau B2 Montplaisir - Tunis Tél : 24 60 80 91/ 29 37 73 58.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre vente immobilière Sté HOTEL YOUNES»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless YOUSSEF adresse 55 kheireddine pacha 2ème étage bureau N°B2 Montplaisir - Tunis, au plus tard le 02/11/2026 (le cachet de la poste faisant foi).

2026403146VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Édition de Diffusion et de Publicité

"Dar Assabah"

RNE : 0000393H

S.A Au Capital de 20 392 480 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi-El Menzah - Tunis

CNSS : N°036730/64

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Édition de Diffusion et de Publicité «Dar Assabah» sont invités d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 6 octobre 2026 à 10 heures, Au

Siège de la Société Boulevard Med Bouazizi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2025 ;

- Examen et approbation des conventions réglementées conclues au titre de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

- Démission d'un administrateur;

- Nominations des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société.

2026R02669SANB3

CONVOICATION

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Société anonyme au capital de 39 472 530 Dinars

11, Rue des Lilas - 1082 Tunis - Mahrajène

MF : 001716L/A/M/000

RNE : 0001716L

Les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, le jeudi 08 octobre 2026 à 11 heures, au Siège social, 11 rue des Lilas Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière de la société et sur le plan de sauvetage proposé ;
2. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes
3. Approbation du plan de sauvetage de la société ;
4. Approbation de la cession des activités TSPP et MAP au Groupe Chimique Tunisien ;
5. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre du plan de sauvetage et de la cession ;
6. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité et de dépôt.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'AGE sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en Bourse, sur les registres de la Société, cinq jours au moins avant la date de ladite Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au Siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les rapports à soumettre aux délibérations de l'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la Société.

2026R02683SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE»

Société Anonyme

Au Capital de 200.000,000 Dinars

Siège social : 2, Rue Hannon, Tunis.

I.U. : 0000827 N/A/M/000

Les actionnaires de la société sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 octobre 2026 à 9 heures au bureau

de Monsieur Moncef JENANE au 42, Jean Jaurès, Tunis afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021.
- Examen et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2021.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Approbation s'il y a lieu des conventions passées entre la société et ses administrateurs pour l'exercice 2021.
- Fixation des jetons de présence.
- Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.
- Ratification des actes de gestion antérieurs.
- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
- Quitus aux administrateurs.
- Questions diverses.

2026403147SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'AGO

Société SAJA TRAVEL -Agence de Voyage A-

SARL au capital de 100.000 Dt

09 Bis Rue du NIGER Tunis

MF : 1833038 E/A/M/000

IU : 1833038E

Messieurs les Associés de la Société SAJA TRAVEL S.A.R.L sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le samedi 10/10/2026 à 11h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026
- Questions diverses.

2026403142SRLB3

Autres sociétés

AVIS

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «ENNAIM» de Bouficha informe les adhérents que :

Assemblée Générale Extraordinaire en 2ème convocation

Date : 24 septembre 2026 à 10h00

Lieu : Siège de la Délégation de Bouficha

Ordre du jour :

Réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration de 6 à 3.

Assemblée Générale Ordinaire en 2ème convocation

Date: 24 septembre 2026 à 11h00

Lieu: Siège de la Délégation de Bouficha

Ordre du jour :

Présentation des rapports moral, financier et du Commissaire aux comptes; Discussion et approbation des rapports;

- Mise à jour de la liste des adhérents;

- Quitus aux administrateurs ;

- Renouvellement du Conseil d'Administration;

- Désignation du Commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Remarques : Le présent avis tient lieu de convocation individuelle.

2026R02676SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Hakim Ben Mohamed Ben Mohamed Assoul, Titulaire de la CIN n°06352650 délivrée le 21/04/2021 annonce la perte de titre de propriété n°01/06 de titre foncier n°555044 Nabeul suivant certificat de perte fournie du Centre national de sécurité à Kelibia le 20/08/2026.

2026R02675DIVD2

Avis

Trabelsi Mohamed annonce qu'il possède la maison n°380 sise à cité El Bahri 3 Sfax son titre de propriété est disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Mohamed Maamoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01252DIVD2

Maître Mohamed Naceur Nouri

Avocat à la cour de cassation

18, Rue Ibn Khaldoun - 1001, Tunis

E-mail : contact@mnavocat.tn

Tél : +216 71 948 920

MF : 513933Q

En vertu de la demande de mise à jour déposée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis sous le numéro 9180880 par Mmes Naïla Driss, Wafaa Driss, Sihem Driss et Rim Driss, représentées par leur avocat conseil Me Mohamed Naceur Nouri, visant l'insertion de l'ensemble des documents devant être conservés au dossier de la Société Civile Immobilière "S.C.I. MABROUKA", consistant en :

1. L'inscription du procès-verbal de l'assemblée en date du 12/04/2011, enregistré à la Recette de l'Enregistrement de la rue d'Autriche le 11/03/2016 (quittance n°M024554, enregistrement n°16801575), sur les titres fonciers n°116842 et n°117254 (Tunis), désignant, dans une première étape, M. Mohamed Ben Sadok Driss comme propriétaire de ces biens ; puis

2. L'inscription des mutations faisant l'objet de trois donations consenties par M. Moliamed Driss au profit de ses filles, Mmes Wafaa Driss, Rim Driss et Sihem Driss, portant sur un tiers indivis pour chacune d'elles de le bien objet du titre foncier n°116842 (Tunis), ainsi que sur la moitié indivise de l'immeuble objet du titre foncier n°117254 (Tunis) au nom de Mme Wafaa Driss et sur l'autre moitié indivise de dite bien au nom de Mme Naïla Driss.

Lors de l'audience du 1er juillet 2026, la 9ème chambre du Tribunal Immobilier de Tunis a décidé de reporter l'examen de l'affaire n°9180880 à l'audience du 23 septembre 2026, afin de procéder aux formalités de publicité au Journal Officiel de la République Tunisienne des actes de cessions des parts sociales mentionnés ci-après :

1. Acte de vente sous seing privé légalisé le 11 et 12 décembre 1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances "Nelson Mandela" à Tunis le 11/04/2011 sous le n°11101526 (quittance n°18439) : en vertu duquel la société «S.A.T.R.E» (Société Anonyme de Technique de Réfrigération Electrique) a cédé 850 parts sociales, réparties comme suit : 350 parts à Rim Idriss, 250 parts à Zoubeida Elleuch et 250 parts à Wafa Idriss.

2. Acte de vente sous seing privé légalisé le 07/04/2011 et enregistré auprès de la Recette des Finances «Nelson Mandela» à Tunis le 13/04/2011 sous le n°11101591 (quittance n°19058) : en vertu duquel la société «C.S.R» (Construction de Systèmes de Réfrigération) a cédé 750 parts sociales, réparties comme suit : 250 à Mohamed Sadok Driss, 250 parts à Sihem Driss et 250 parts à Naïla Driss.

3. Acte de vente sous seing sous seing privé légalisé le 1er et 8 août 1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances «Nelson Mandela» à Tunis le 12/04/2011 sous le n°11101529 (quittance n°18452) en vertu duquel la société «S.H.T.M» (Société Hôtelière et Touristique de Mohammedia) a cédé 1000 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

4. Acte de vente sous seing sous seing privé légalisé le 08/12/1990, enregistré auprès de la Recette des Finances Nelson Mandela à Tunis le 12/04/2011 sous le numéro 11101558 (quittance n°18769) : en vertu duquel la société «La Chaîne du Froid» a cédé 350 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

5. Acte de vente sous seing sous seing privé légalisé le 08 et 10 décembre 1990, enregistré auprès de la Recette des Finances Nelson Mandela à Tunis le 11/04/2011 sous le numéro 11101528 (quittance n°18447) : en vertu duquel la société «Comptoir Frigorifique de Tunis» (C.F.T.) a cédé 400 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

6. Acte de vente sous seing sous seing privé légalisé le 1er et 6 août 1990, enregistré auprès de la Recette des Finances Nelson Mandela à Tunis le 12/04/2011 sous le numéro 11101557 (quittance n°18757) : en vertu duquel la société «Comptoir Sanitaire d'Equipeement Ménager» (C.O.S.E.M.) a cédé 250 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

7. Acte de vente sous seing sous seing privé légalisé le 01/08/1990, enregistré auprès de la Recette des Finances "Nelson Mandela" à Tunis le 11/04/2011 sous le n°11101524 (quittance n°18429) : en vertu duquel la société «E.E.E.P.S» (Equipements Electriques et Plomberie Sanitaire) a cédé 100 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

8. Acte de vente sous seing sous seing privé légalisé le 1er et 3 août 1990, enregistré auprès de la Recette des Finances «Nelson Mandela» à Tunis le 12/04/2011 sous le n°11101549 (quittance n°18720) : en vertu duquel la société "E.E.I" (Etablissement Electro-industriel) a cédé 50 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

2026403160DIVD2

Maître Mohamed Naceur Nouri

Avocat à la cour de cassation

18, Rue Ibn Khaldoun - 1001, Tunis

E-mail : contact@mnavocat.tn

Tél : +216 71 948 920

MF : 513933Q

En vertu de la demande de mise à jour déposée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis sous le numéro 9/80881 par la société immobilière « M.S.D. PRO » et Mmes Naïla Driss, Wafaa Driss, Sihem Driss et Rim

Driss, représentées par leur avocat conseil Me Mohamed Naceur Nouri, visant l'insertion de l'ensemble des documents devant être conservés au dossier de la Société Civile Immobilière «Hasdrubal», consistant en :

1) L'inscription du procès-verbal de l'assemblée de la société civile immobilière «Hasdrubal», en date du 29/04/2011, enregistré auprès de la Recette des Finances de la rue d'Autriche le 20/01/2021 (quittance n°M006952, enregistrement n° 21700396) sur les titres fonciers n°23803/78397 Tunis et n° 56994/117254 Tunis, désignant, dans une première étape, M. Mohamed Ben Sadok Driss comme propriétaire de ces biens ; puis

2) L'inscription des donations faisant suite au procès-verbal susmentionné, sur la base de la propriété, par chacune des dames Rim Driss, Sihem Driss et Naïla Driss, d'un tiers de l'immeuble objet du titre foncier n° 78397 Tunis, et dans une deuxième étape, il a été procédé à l'inscription du transfert de propriété de l'immeuble objet du titre foncier n° 78397 Tunis, de Mesdames Rim, Sihem et Naïla Driss à la société immobilière «M.S.D.PRO» (identifiant unique 1421399N), en vertu du procès-verbal d'apport en nature réalisé au profit de ladite société, consécutif aux décisions collectives extraordinaires des associés de la société «M.S.D.PRO» tenues le 7 décembre 2023 (enregistrées auprès de la Recette des Finances d'El Charguia le 29 décembre sous le n°23510746, quittance n°M131116). Le capital de la société «M.S.D.PRO» a ainsi été augmenté par l'apport de l'immeuble susmentionné, et des parts sociales ont été attribuées à Mesdames Rim, Sihem et Naïla Driss, en contrepartie de leur apport en nature.

3) L'inscription de la propriété de chacune des dames Wafaa Driss et Naïla Driss de la moitié de l'immeuble objet du titre foncier n°117254 Tunis.

Lors de l'audience du 1er juillet 2026, la 9ème chambre du Tribunal Immobilier de Tunis a décidé de reporter l'examen de l'affaire n° 9/80881 à l'audience du 23 septembre 2026, afin de procéder aux formalités de publicité au Journal Officiel de la République Tunisienne des actes de cessions des parts sociales mentionnés ci-après :

a. Acte de vente sous seing privé légalisé le 11/12/1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances (rue d'Autriche, Tunis) le 12/04/2011 sous le numéro 11101223 (quittance n°23357) : en vertu duquel la société anonyme «S.A.T.R.E» (Société Anonyme de Technique de Réfrigération Electrique) a cédé 760 parts sociales à Mme Zoubeida Elleuch (250 parts), à Mme Wafaa Driss (250 parts) et à Mme Sihem Driss (260 parts).

b. Acte de vente sous seing privé légalisé le 1er et 3 août 1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances (rue d'Autriche, Tunis) le 12/04/2011 sous le numéro 11101224 (quittance n° 23364) : en vertu duquel la société «S.H.T.M» (Société Hôtelière et Touristique de Mohammedia) a cédé 760 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

c. Acte de cession sous seing privé légalisé les 11 et 12 décembre 1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances (rue d'Autriche, Tunis) le 12/04/2011 sous le n°11101227 (quittance n°23382) : en vertu duquel la société «C.S.R» (Construction de Systèmes de Réfrigération) a cédé 670 parts sociales, réparties comme suit : 250 parts à Mme Naïla Driss et 420 parts à Mme Rim Driss.

d. Acte de cession sous seing privé légalisé le 1er et 3 août 1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances (Nelson Mandela, Tunis) le 12/04/2011 sous le n°11101559 (quittance n°18779) : en vertu duquel la société «E.E.I» (Etablissement Electrique Industriel) a cédé 30 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

e. Acte de cession sous seing privé légalisé le 01/08/1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances «Nelson Mandela» à Tunis le 12/04/2011 sous le n° 11101562 (quittance n°18786) : en vertu duquel la société «E.E.E.P.S» (Equipements Electriques et Plomberie Sanitaire) a cédé 60 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

f. Acte de cession sous seing privé signé le 06/08/1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances «Nelson Mandela» à Tunis le 13/04/2011 sous le n° 11101592 (quittance n°19064) : en vertu duquel la société «C.O.S.E.M» (Comptoir Sanitaire d'Equipements Ménagers) a cédé 150 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

g. Acte de cession sous seing privé légalisé les 8 et 10 décembre 1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances «Nelson Mandela» à Tunis le 13/04/2011 sous le n°11101602 (quittance n°19135) : en vertu duquel la société «C.F.T» (Comptoir Frigorifique de Tunis) a cédé 370 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

h. Acte de vente sous seing privé légalisé le 08/12/1990 et enregistré auprès de la Recette des Finances «Nelson Mandela» à Tunis le 12/04/2011 sous le numéro 11101561 (quittance n° 18784) : en vertu duquel la société «La Chaîne du Froid » a vendu 250 parts sociales à M. Mohamed Sadok Driss.

2026403161DIVD2